

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Caroline CANAC, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Damien REVEIL et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME,

**Secrétaire de séance :** Céline MANIEZ

**Date de convocation :** 13/06/2016

---

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Céline MANIEZ **est désignée** secrétaire de séance.

**II. Approbation du procès-verbal du conseil du 12/05/2016**

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 mai 2016.

**III. Délibérations**

1. Plan d'entretien de la commune - Demande de subvention auprès de la Région pour l'achat de matériel.

Madame le maire rappelle l'engagement de la collectivité dans la gestion alternative de ses espaces publics grâce à l'élaboration d'un plan de désherbage communal en collaboration avec la Fredon, suite à la signature de la Charte « zéro pesticide » le 4 octobre 2014.

Dans le cadre de la gestion extensive des surfaces enherbées, le Conseil Régional subventionne l'acquisition de matériel permettant de répondre à cet enjeu, à hauteur de 40%, dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Madame le maire propose au conseil l'acquisition des matériels suivant :

Devis broyeur de refus (Groupe LECOQ) :	1 275,00€ HT
Devis coupe bordure Auxicut (LHERMITE) :	690,00€ HT
Devis désherbeur thermique à gaz (RIPAGREEN) :	1 890,00€ HT
Balayeuse cochet city clean (ETS GAUTIER) :	9 415,00€ HT
Total des dépenses :	13 270,00€ HT
<b>Subvention Conseil Régional sollicitée (40%) :</b>	<b>5 308,00€</b>
Fonds propres :	7 962,00€ HT

Madame le maire demande au conseil de délibérer afin de solliciter une subvention de 5 308,00 € auprès du Conseil Régional pour l'acquisition de ce matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, de solliciter une subvention de **5 308,00€** auprès du Conseil Régional pour l'acquisition du matériel précédemment cité.

2. Plan d'entretien de la commune - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'achat de matériel.

Madame le maire rappelle l'engagement de la collectivité dans la gestion alternative de ses espaces publics grâce à l'élaboration d'un plan de désherbage communal en collaboration avec la Fredon, suite à la signature de la Charte « zéro pesticide » le 4 octobre 2014.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne les collectivités souhaitant s'engager vers des changements de pratiques phytosanitaires en zone non agricoles, et accorde dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018, des subventions pour l'acquisition de matériel, jusqu'à 50% du montant hors taxes.

Madame le maire propose au conseil l'acquisition des matériels suivant :

Devis broyeur de refus (Groupe LECOQ) :	1 275,00€ HT
Devis coupe bordure Auxicut (LHERMITE) :	690,00€ HT
Devis désherbeur thermique à gaz (RIPAGREEN) :	1 890,00€ HT
Balayeuse cochet city clean (ETS GAUTIER) :	9 415,00€ HT
Total des dépenses :	13 270,00€ HT
<b>Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie sollicitée (50%) :</b>	<b>6 635,00€</b>
Fonds propres :	6 635,00€ HT

Madame le maire demande au conseil de délibérer afin de solliciter une subvention de 6 635,00€ auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition de ce matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, de solliciter une subvention de **6 635,00€** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition du matériel précédemment cité.

3. Décision Modificative n°2/2016 en section d'investissement.

Madame le maire explique au conseil qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2016 en section d'investissement afin de régulariser les recettes d'investissement suite aux subventions obtenues du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDAIC 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide, à l'unanimité**, de modifier le budget 2016 en section d'investissement comme suit :

<b>Section d'investissement</b>		
Comptes	Dépenses	Recettes
1323 Département FDAIC 2016		+ 3088
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	+900	-
2315 Installation, matériel et outillage technique	+1500	-
2313 Construction	+500	-
020 Dépenses imprévues	+188	
<b>TOTAL</b>	<b>+3088</b>	<b>+3088</b>

4. Accessibilité école- Demande de subvention à la Région

Madame le maire rappelle l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre d'un Agenda D'accessibilité Programmé de ses Etablissements Recevant du Public (ERP).

Dans le cadre de l'axe C5 « Mobilité Durable » des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, le Conseil Régional subventionne cette mise en œuvre, à hauteur de 40%.

Madame le maire rappelle au conseil que l'école des Sources fait partie des bâtiments à mettre aux normes concernant l'accessibilité et selon l'estimation du coût des travaux qui a été faite par la Socotec en octobre 2015, le montant des travaux s'élèverait à 26 250,00 € HT.

Sur cette base, Madame le maire propose au conseil de délibérer pour solliciter une subvention de 40% auprès de la Région.

Estimation du montant des travaux (SOCOTEC)	26 250,00 € HT
<b>Subvention Conseil Régional sollicitée (40%) :</b>	<b>10 500,00 €</b>
Fonds propres :	15 750,00€ HT

Madame le maire demande au conseil de délibérer afin de solliciter une subvention de 10 500 € auprès du Conseil Régional pour la mise en œuvre des travaux d'accessibilité de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, de solliciter une subvention de **10 500,00 €** auprès du Conseil Régional pour ces travaux.

#### 5. SIZA - Modification des statuts

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1994 portant création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA)

Vu les statuts initiaux du syndicat prévoyant que le siège social était fixé à la mairie de Tremblay les Villages ;

Vu la délibération du comité syndical du SIZA en date du 5 novembre 2015, approuvant le transfert du siège social du SIZA sis 4 rue de Châteaudun à Dreux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**,

- d'adopter les nouveaux statuts du SIZA
- de notifier la présente décision au Président du Syndicat.

### IV. Questions diverses

#### 1. Compte rendu des conclusions de la commission travaux/espaces verts.

Jacques AUGER présente au conseil l'état d'avancement des travaux sur la commune.

- Plan d'entretien de la commune : le désherbage des espaces publics réalisé par les employés communaux est en cours, selon les méthodes préconisées dans le plan de désherbage communal. Par ailleurs, certains riverains commencent à nettoyer devant leurs propriétés. Matthieu CHALLE suit les travaux.
- Cour de l'école : L'entreprise MUSCI TP interviendra entre le 25 et le 29 juillet 2016 pour reprendre le revêtement de la cour de l'école. Un arrêté portant fermeture du parking de la mairie sera pris afin que l'entreprise puisse stationner ses véhicules.
- Cantine de l'école : l'entreprise VIAUD posera la nouvelle zone de laverie dans la cantine durant la semaine 30, soit à partir du 25 juillet 2016. Les employés communaux exécuteront en régie, des travaux préalables de reprise du carrelage mural, les 20 et 21 juillet.

- Participation citoyenne : les panneaux de signalisation ont été commandés et seront posés la dernière semaine de juillet. Pour ce faire, deux ou trois personnes parmi les référents du dispositif seront mis à contribution. A ce sujet, Madame le maire précise que le major Renaud souhaite organiser une réunion « bilan » du dispositif « Participation Citoyenne » courant juillet. De plus, la gendarmerie renouvelle l'opération « Tranquillité Vacances » cet été. Le formulaire relatif à l'adhésion à cette opération sera disponible en mairie et sur le site de la commune pour les néronnais.
  -
2. Compte rendu de la réunion de la commission urbanisme dans le cadre de la préparation du PLUi.

Noël BOURDILLAT fait part au conseil de sa participation à la commission urbanisme de la CC4V dans le cadre de la préparation du PLUi, pour l'élaboration du diagnostic du territoire. Avec le cabinet Cittànova, les élus ont découvert l'ensemble du territoire en bus, et ont dressé l'état des lieux de chaque commune afin de prendre en compte leurs particularités. Monsieur BOURDILLAT fait lecture au conseil du questionnaire complété concernant Néron. Les questionnaires adressés à toutes les communes serviront à dresser le diagnostic intercommunal pour ensuite travailler à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD).

3. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17 juin 2016.

Noël BOURDILLAT informe le conseil de sa participation au conseil d'école du 17 juin 2016, au cours duquel ont été abordés notamment, les effectifs, le bilan des actions pédagogiques, la question des fournitures scolaires et les questions des parents. Lecture est faite du compte rendu du conseil d'école à l'assemblée.

Madame le maire tient à remercier les bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement constant auprès des enfants de l'école.

4. Préparation du 14 juillet.

Jacqueline LARCHER informe le conseil du déroulé des festivités du 14 juillet 2016. La nouveauté cette année est le lieu du tir du feu d'artifice. En effet celui-ci sera tiré du terrain communal situé derrière l'école, le 13 juillet au soir. A ce propos, Madame LARCHER, rappelle au conseil, que le comité des fêtes aura certainement besoin d'aide pour constituer une équipe de sécurité et pour diverses opérations de logistique durant l'évènement. Le lendemain, le 14 juillet, sera organisé la course de caisses à savon et le concours de boules. Madame LARCHER demande si les employés communaux peuvent intervenir sur la porte de l'arsenal car elle est vraiment difficile à ouvrir et fermer.

5. Préparation de la journée du 1er octobre 2016-Signature de la convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine.

Caroline CANAC informe le conseil des préparatifs de la journée du 1<sup>er</sup> octobre dédiée au lancement de la souscription publique avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de l'église Saint Léger. Les affiches et bulletins ont été imprimés par le Crédit Agricole et sont réceptionnés en mairie pour diffusion auprès du public. La journée commencera à 14h avec animations et visites de l'église. A 16h cérémonie officielle, discours, verre de l'amitié. Le Salon d'Art, exposition de peintres, se tiendra dans la salle polyvalente, et un pourcentage de chaque vente reviendra à la souscription publique. La date du 9 septembre est retenue pour réunir toutes les associations afin de régler les derniers détails de l'organisation de l'évènement. Les enfants seront également sensibilisés au travers de jeux, de dessins et visites de l'église.

## V. Tour de table.

- CCAS

Françoise LECOMTE fait part au conseil de la nécessité de réactualiser la délibération du conseil d'administration du CCAS relative à la prise en charge, pour partie, des frais de téléassistance des personnes âgées de la commune. La date du 11 juillet est retenue pour délibérer de ce point avec les membres du CCAS.

- Informatique

Françoise LECOMTE signale qu'il faudra faire intervenir notre prestataire informatique suite à l'installation de la nouvelle box en mairie pour sécuriser le réseau informatique.

- Sono

Françoise LECOMTE informe le conseil qu'elle ne s'occupera plus de la location de la sono par les associations car celles-ci passent directement par la mairie pour prendre le matériel.

- Portique parking salle des fêtes

Cathy BOURDEAU signale au conseil que le madrier du portique du parking de la salle des fêtes est cassé. Madame le maire répond que son remplacement est en cours.

- Fêtes de la musique

Cathy BOURDEAU félicite Jean-Jacques LECOMTE pour l'organisation de la fête de la musique à Néron le 25 juin dernier. C'était une belle réussite.

- Conseil municipal des Jeunes (CMJ)

Cathy BOURDEAU rappelle au conseil l'organisation de sorties vélo initiées par le CMJ. La dernière a eu lieu le 26 juin dernier et la prochaine se tiendra le 10 juillet. Environ 15 à 20 personnes participent à ces sorties.

- SIZA

Caroline CANAC fait part au conseil de sa participation au comité syndical du SIZA du 29 juin 2016. L'ordre du jour concernait

- les projets d'implantation de nouvelles entreprises dont Toffolutti et Musci TP, deux entreprises qui ont travaillé pour la commune de Néron
- le devenir du SIZA et la possibilité de reprise du Syndicat par la Communauté d'Agglomération de Dreux pour se mettre en conformité avec la loi NOTre. Deux cabinets d'avocats ont été consultés et deux réponses différentes ont été apportées à cette question. La Préfecture ainsi que la Direction Générale des Collectivités Locales seront interrogées à ce sujet.
- la décision modificative du BP 2016 pour payer les frais d'avocats
- des questions diverses.

- CC4V

Céline MANIEZ propose au conseil de demander des subventions à la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour l'organisation de la fête de la Saint Léger et le lancement de la souscription publique ainsi que pour l'organisation du 14 juillet. Madame le maire précise que des mutualisations de moyens s'opèrent déjà dans le domaine de l'évènementiel.

- Cimetière

Romain LHOPITEAU transmet les félicitations d'une famille néronnaise pour l'entretien du cimetière, aux élus et aux employés communaux.

- Eglise

Romain LHOPITEAU rappelle au conseil qu'il manque un point d'eau sur la place de l'église. Le réseau d'eau est présent mais il faut créer, comme au stade, une fontaine ou un robinet que l'on ouvrirait à la demande.

- SICME

Romain LHOPITEAU fait part au conseil de sa participation au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME) le 28 juin 2016. Plusieurs points ont été abordés à l'ordre du jour, dont notamment, le remplacement, pour cause de départ, du technicien de rivière, Monsieur Fabien HYACINTHE. Par ailleurs, courant juillet des travaux de méandrages du ru de Vacheresse-les-Basses seront réalisés par le syndicat. Les conseillers des communes alentours sont invités à venir voir les travaux. Enfin, le syndicat a besoin des coordonnées des propriétaires riverains du néron pour leur adresser un courrier. Madame le maire demandera à connaître la teneur de ce courrier avant que les coordonnées ne soient transmises.

- Circulation

Jacqueline LARCHER constate, que régulièrement, des véhicules ne respectent pas le contournement du « haricot », mis en place pour ralentir la vitesse des usagers de la route, en haut de la rue de Bouglainval.

- Tracteurs

Madame le maire informe le conseil qu'un riverain lui a signalé des vitesses excessives de certains engins agricoles dans le centre du village, entraînant des problèmes de sécurité, des nuisances en termes de bruit, et des projections sur les fenêtres des habitations. Vigilance est donnée pour repérer ces conduites peu respectueuses.

- Nuisances volatiles

Cathy BOURDEAU signale que des néronnais se plaignent de nuisances sonores occasionnées par des poules et des coqs (une dizaine) élevés dans une propriété. Madame le maire invite les plaignants à venir se signaler en mairie, pour les orienter, si besoin, vers un médiateur.

- Ornières rue des Sénégalais

Jacques AUGER signale que des ornières faites à l'occasion du passage de l'entreprise de vidange des fosses septiques n'ont jamais été comblées. Par ailleurs un véhicule est stationné en permanence dans cette rue.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.  
Néron, jeudi 30 juin 2016.***

***Geneviève LE NEVÉ,  
Maire de Néron***

Les Membres :

Noël BOURDILLAT

Jacques AUGER

Cathy BOURDEAU

Caroline CANAC

Matthieu CHALLE

Jacky COGNEAU

Jacqueline LARCHER

Françoise LECOMTE

Romain LHOPITEAU

Damien REVEIL

Martine TROUINARD

Le secrétaire :

Céline MANIEZ

Le maire :

Geneviève LE NEVE